

OPPENS

AVIS D'ENQUETE

En application de l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité d'Oppens soumet à l'enquête publique du 3 décembre 2021 au 10 janvier 2022 :

- la prolongation de 3 ans de la zone réservée selon l'article 46 LATC.

Elle met également en consultation, durant le même délai :

- le Rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT ;
- le Rapport d'examen préalable de la DGTL.

Le dossier, établi par Courdesse & Associés - Ingénieurs et Géomètres SA à Echallens, peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande à la Municipalité.

Les remarques ou les oppositions éventuelles seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité d'Oppens jusqu'au 10 janvier 2022 au plus tard.

La Municipalité